

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation

Ludovic LIONS

N° CP

Séance du - 9 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

COTISATION - COMITE REGIONAL DU TOURISME D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I - 2ème/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve le versement de la cotisation pour l'année 2007 au Comité Régional du Tourisme d'Alsace, dont le montant s'élève à 1 600 € ;
- ❖ précise que les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 18495, chapitre 011, nature 6281, fonction 94, programme F041 du budget départemental.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions